

Rapport sur la DÉMOCRATIE MUNICIPALE



www.milieudevie.com

**Pour une démocratie
participative !**



CSMV Coalition Sherbrooke
Milieu de Vie

Repensons la ville!

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE ET CONTEXTE SHERBROOKOIS

Le processus de contestation du plan d'urbanisme a révélé l'important décalage séparant les intérêts de la collectivité sherbrookoise de la position défendue par la majorité de nos élus municipaux. Cet écart soulève des questions importantes quant aux limites de nos structures de représentation démocratique, au plan municipal.

En matière de gouvernance, les principales ratés qui ont été observées dans ce contexte sont : la tenue à huis clos des rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le manque de transparence, la tenue de consultations publiques une fois les décisions prises.

1.1 Des rencontres à huis clos

Il existe deux niveaux de CCU. Le CCU « municipal » est formé du président du CCU (en l'occurrence, Louida Brochu), des 6 présidents d'arrondissement, des présidents des CCU des arrondissements et du maire de Sherbrooke. Il a pour mandat d'étudier toutes les questions qui affectent l'aménagement du territoire de la ville de Sherbrooke et de soumettre sa position aux membres du conseil municipal. La tenue à huis clos des réunions du CCU est une sérieuse entorse à la démocratie. Comment intéresser les citoyens à la gestion de leur municipalité alors qu'ils sont privés des informations transmises à l'interne lors de ces réunions ?

Les six CCU d'arrondissement sont formés du président d'arrondissement, du président du CCU d'arrondissement ainsi que d'un simple citoyen nommé par les élus municipaux. Si l'objectif d'impliquer le « simple citoyen » dans la gestion de son arrondissement est louable, un seul citoyen peut-il réellement susciter des débats publics au sein du milieu local ? Non, probablement, car les discussions ont lieu derrière des portes closes et les principaux documents consultés sont trop souvent interdits au grand public.

1.2 Le manque de transparence

Lors du processus de contestation du plan d'urbanisme, plusieurs citoyens ont évoqué le manque de transparence de nos élites locales. Comment expliquer que les centaines de commerçants de quartier affectés par le changement de leur zonage n'en aient jamais été avertis, même par une simple lettre ? Comment le citoyen et les commerçants pouvaient-ils avoir l'heure juste en matière commerciale alors que la principale étude portant sur l'impact du *power center* du Plateau Saint-Joseph (l'étude de Géocom) était tenue cachée par la ville ?

1.3 Des consultations en fin de parcours... une fois les décisions prises

Si l'objectif premier des consultations publiques est une réelle prise en compte des intérêts des citoyens, il faudrait, en toute logique, que le processus débute par la consultation des principaux intéressés. Or, les consultations publiques ont manifestement lieu... une fois les grandes décisions prises.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une explosion du nombre d'organismes voués à la promotion et à la défense d'intérêts divers. Malgré les transformations profondes de la société civile sherbrookoise, nos structures de représentation demeurent inchangées. Ces organismes ont pourtant acquis au fil du temps une expertise approfondie dans divers champs d'activités.

2. DES PRINCIPES POUR GUIDER NOS ACTIONS

Tout processus démocratique, selon la CSMV, devrait nécessairement tenir compte des principes directeurs suivants :

- transparence
- disponibilité de l'information
- consultations publiques en amont de la prise des décisions
- participation citoyenne
- dialogue avec les groupes de la société civile

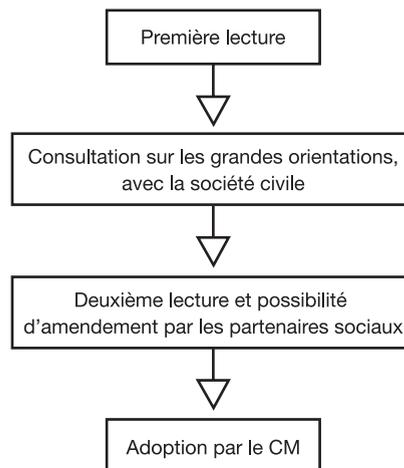
3. LES PROPOSITIONS DE LA CSMV

3.1 Une participation institutionnalisée de la société civile et une valorisation du dialogue social

Nous croyons que l'évolution de nos sociétés modernes appelle une réforme de nos structures de représentation, pour mieux impliquer les organismes de la société civile. Sherbrooke est riche d'une communauté active et diversifiée, riche d'organismes susceptibles de mettre leur savoir-faire au service du bien public, que ce soit en matière de protection de l'environnement, de lutte à la pauvreté, de vieillissement de la population, de condition étudiante ou de gestion de l'offre commerciale.

Il nous apparaît essentiel de les consulter de façon formelle, avant la prise de décision. Les discussions pourraient avoir lieu en deux temps (fig. 1). Nous prenons ici l'exemple du prochain schéma d'aménagement.

Figure 1 : Une consultation en deux temps



Le conseil municipal consulterait, lors d'une première étape, les acteurs de la société civile et du monde des affaires, en regard des grandes orientations du prochain schéma d'aménagement.

Une première version du schéma d'aménagement serait alors produite et diffusée.

Ensuite, le conseil procéderait à une deuxième lecture où les partenaires sociaux et économiques auraient la possibilité, s'ils le souhaitent, de proposer des amendements à cette première version. Après débat public sur ces amendements, l'adoption du schéma par le conseil de ville suivrait.

3.2 Rendre publiques les prises de position des élus

Le premier devoir d'un élu est de représenter les intérêts de ses commettants. Nous croyons que le conseil municipal devrait publier les prises de position des élus en regard des principaux enjeux urbanistiques à Sherbrooke. Une section de « l'Info-sherbrookoise » ferait très bien l'affaire. Bref, il faut mettre en place les conditions propices à de véritables débats et inviter nos représentants à se mouiller.

3.3 Une plus grande participation citoyenne au sein des CCU d'arrondissement

La participation de « simples citoyens » aux CCU d'arrondissement est un objectif fort louable. Leur nombre (un seul dans chaque cas) est cependant nettement insuffisant. À ce titre, nous croyons qu'en plus des simples citoyens, un représentant local du monde des affaires ainsi qu'un représentant local du milieu communautaire devraient être intégrés aux CCU d'arrondissement.

